

# CPS info

N°38 – Août 2016

Pour adresse:

Département de la santé et de l'action sociale – Secrétariat général  
Bâtiment administratif de la Pontaise – Av. des Casernes – 1014 Lausanne  
Tél. 021 316 50 20 – Fax 021 316 50 69

## Actuel

*Le rapport d'activité 2015 du CPS est disponible au secrétariat.*

*Le rapport du CCF concernant la Facture sociale 2015 est à disposition des communes qui en feront la demande à la chancellerie, [info.chancellerie@vd.ch](mailto:info.chancellerie@vd.ch)*

## Agenda

**Dernières séances du CPS :**

24 mai 2016, 2 juillet 2016

**Prochaine séance du CPS :**

12 septembre 2016

## Contacts

### Présidence

Laurent Wehrli, Syndic de Montreux, [wehrli.laurent@bluewin.ch](mailto:wehrli.laurent@bluewin.ch)

### Représentants des communes

Jean-Michel Clerc, président du Conseil des régions RAS, [jmiclerc@bluewin.ch](mailto:jmiclerc@bluewin.ch)

Nathalie Saugy, Présidente ARAS Jura-Nord Vaudois, [nathalie.saugy@bluewin.ch](mailto:nathalie.saugy@bluewin.ch)

Oscar Tosato, Municipal à Lausanne, [oscar.tosato@lausanne.ch](mailto:oscar.tosato@lausanne.ch)

### Représentants de l'État

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, [anne-catherine.lyon@vd.ch](mailto:anne-catherine.lyon@vd.ch)

Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS, [pierre-yves.maillard@vd.ch](mailto:pierre-yves.maillard@vd.ch)

Philippe Leuba, chef du DECS, [philippe.leuba@vd.ch](mailto:philippe.leuba@vd.ch)

### Secrétariat

Caroline Knupfer, secrétaire générale adjointe DSAS, [caroline.knupfer@vd.ch](mailto:caroline.knupfer@vd.ch)

## Sommaire

Dans leurs séances du 24 mai et 2 juillet 2016, le Conseil a procédé à l'examen des demandes de subventions aux organismes en milieu ouvert pour l'année 2017 et a pris des décisions quant aux subventions qu'il compte verser à ces derniers. Il a également adopté le bilan et les développements proposés dans le cadre du programme de prévention du surendettement. Il a eu une première discussion au sujet du projet de révision du règlement de la LASV et au sujet de la modification de la LVLAfam.

Par ailleurs, le Conseil a pris acte du rapport du Contrôle cantonal des finances sur la conformité de la Facture sociale 2015. Il a également adopté le rapport sur l'activité du Conseil de politique sociale en 2015.

La rubrique questions / réponses reste inutilisée dans ce numéro. Le Conseil vous encourage vivement à en faire usage à l'avenir. Vos questions peuvent être adressées au secrétariat du Conseil.

## Décisions et préavis du CPS

### Subventions 2017 aux organismes en milieu ouvert

*Le Conseil a décidé du montant des subventions aux organismes en milieu ouvert qui seront versées en 2017 et qui relèvent de la Facture sociale. Il l'a fait sur la base des préavis donnés par les services et des avis exprimés par les représentants des communes au sein du Conseil.*

Conformément aux compétences accordées au Conseil dans la LOF, ce dernier a fixé la cible budgétaire concernant l'augmentation des subventions aux organismes en milieu ouvert. Ces charges sont imputées à la Facture sociale. Il convient ici de noter que la croissance de ce budget est prise en charge à 2/3 par l'Etat et à 1/3 par les communes depuis 2016. Comme l'année passée, l'augmentation de l'enveloppe budgétaire accordée par le CPS s'élève à 3.5% (par rapport au budget 2016) ou 775'000.- francs. Les hausses se répartissent de la manière suivante sur les services de tutelle : augmentation de la subvention gérée par le SG: 4.2%, augmentation des subventions gérées par le SASH: 5.8%, augmentation des subventions gérées par le SPAS: 2.8% et aucune augmentation de la subvention gérée par le SSP.

L'augmentation des subventions décidée par le Conseil concerne prioritairement l'intégration progressive dans la Facture sociale du financement de l'hébergement d'urgence à Lausanne. Dans ce domaine, il y a lieu de procéder à une mise en équité, car aujourd'hui, la commune de Lausanne n'est pas traitée à la même enseigne qu'Yverdon et Vevey qui offrent aussi des logements d'urgence. En effet, le financement des structures de ces deux dernières villes incombe totalement à la Facture sociale. Le Conseil a donc accepté qu'à partir de 2017, un tiers de la charge assumée par Lausanne à titre de logement d'urgence sera intégrée dans la Facture sociale. La reprise du financement de l'hébergement d'urgence à Lausanne se fera sur trois ans.

Il convient de noter que l'augmentation de la subvention au logement d'urgence à Lausanne explique presque la moitié de l'augmentation des subventions accordées en 2017. Par conséquent, le SPAS a dû refuser d'autres demandes de financement. Afin de rester dans la cible budgétaire décidée par le Conseil, le SASH a également dû fortement revoir à la baisse les demandes des organismes déposées pour financer leurs activités en 2017.

### Programme de prévention du surendettement

*Le Conseil a adopté le bilan 2015 du programme ainsi que les développements prévus pour 2016.*

Depuis sa mise en place en 2007 ce programme a trouvé ses marques et rencontre un très large écho positif. Une partie de ses actions sont destinées à un public très large. C'est le cas de la permanence téléphonique INFO BUDGET qui permet aux particuliers domiciliés dans le canton de bénéficier de conseils pratiques et individuels en matière de gestion du budget courant et de dettes dispensées par des professionnels. Au besoin, les personnes qui appellent sont orientées vers les services spécialisés. L'utilisation de cette permanence est stable depuis 2015. Du conseil spécialisé est dispensé par des cours de gestion budget et des conseils individualisés. Ces offres connaissent une demande croissante. Enfin, différentes actions sont dispensées en milieu scolaire et extrascolaire ainsi qu'aux jeunes en difficultés. Pour ce dernier groupe cible, le nombre de participants est en augmentation.

Des actions spécifiques remplissent la fonction de la détection précoce. On y trouve des informations dispensées à l'ensemble des conseillers en placement dans les ORP, une collaboration initiée en 2016 avec l'Administration cantonale des impôts et une collaboration à mettre en place avec l'office des poursuites.

## Réponse du Conseil d'Etat au postulat Wyssa sur la composition du Conseil de politique sociale

*Le Conseil a préavisé positivement le projet de réponse du Conseil d'Etat et l'EMPL modifiant la LOF.*

Le Conseil a été consulté par voie de circulation sur le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Claudine Wyssa et consorts demandant une modification de la composition du Conseil de politique sociale (CPS) et EMPL modifiant la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF). Le Conseil d'Etat propose de suivre la postulante en revoyant la composition du Conseil. Il propose que les principales associations, représentantes des intérêts des communes, puissent dorénavant déléguer trois représentant-e-s au CPS. Le rapport et le projet d'EMPL ont été acceptés.

## Vérification de la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la Facture sociale

*Le Conseil a pris acte du rapport d'audit du Contrôle cantonal des finances (CCF) sur la Facture sociale 2015. Sur cette base, il estime la Facture sociale 2015 conforme.*

Le Conseil a notamment pour compétence de vérifier la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la Facture sociale. Il exerce cette compétence chaque année, sur la base d'un rapport établi par le CCF. Le Conseil a été consulté par voie de circulation sur le rapport du CCF concernant la conformité de la Facture sociale 2015. Il a accepté le rapport et validé le montant de la Facture sociale.

Le montant de la Facture sociale 2015 à répartir entre les communes est de 710'289'734 francs. Il s'établit comme suit: le montant de la Facture sociale 2015 selon l'art. 17, al.1, LOF est de 721'189'734 francs. De ce montant, 10'900'000 francs sont mis en réduction selon l'art.2 al.1 lettre b du DRPTC.

## Rapport d'activité 2015

*Le Conseil a adopté son rapport d'activité 2015.*

Ce rapport indique que le Conseil a fait un large usage des compétences qui lui sont attribuées par la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et que la 11<sup>ème</sup> année de son fonctionnement a été marquée, comme les précédentes, par le souci de ses membres d'apporter des réponses consensuelles et de trouver des solutions communes pour résoudre les problèmes rencontrés. Le Conseil a réservé durant l'année 2015 plusieurs plages horaires pour mener des discussions de fond sur différents thèmes dont la révision de loi sur l'action sociale vaudoise, la fraude à l'aide sociale, l'optimisation du processus d'octroi des Prestations complémentaires pour familles par la création de Centres régionaux de décision ou encore le fonds de lutte contre la précarité qui a débuté ses travaux en 2015.

## Composition du Conseil

*Le Conseil a discuté de la future composition du Conseil.*

En lien avec le postulat Wyssa concernant la composition du Conseil et compte tenu des résultats des élections communales et fédérales, la composition du Conseil va être modifiée pour la fin d'année 2016. Par ailleurs, le président rendra son mandat suite à son élection au Conseil national.

## Objets inscrits à l'agenda du Conseil

- Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dolivo – Le revenu déterminant unifié (RDU) répond-il aux objectifs poursuivis par la loi ?
- Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dolivo pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de policliniques dentaires régionales dans le canton
- Règlement d'application de la loi sur l'action sociale
- Consultation sur les orientations de la politique en matière de soins et d'accompagnement à domicile
- Projet de révision de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale
- Mise en œuvre de la nouvelle politique des subsides à l'assurance-maladie
- EMPL modifiant la loi du 23 septembre 2008 d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille en réponse à l'interpellation Aubert « Un bébé, des jumeaux, des triplés et toujours le même congé maternité ».
- Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Bendahan pour un congé parental vaudois facultatif subventionné
- Rapport sur la politique de maintien à domicile des personnes en situation de handicap
- Projet de révision de la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont.

Le Bureau du Conseil

Distribution : Conseil d'Etat (par son président) et Chancellerie  
Conseil des régions RAS (par son président), communes vaudoises, UCV, AdCV, Lausanne Région  
Députées et députés au Grand Conseil  
Services concernés : SASH, SPAS, SSP, SG-DSAS, SDE, SESAF, DSI  
Secrétariats généraux des départements concernés : DECS, DFJC, DIS, DIRH  
Préfètes et préfets  
Contrôle cantonal des finances  
Centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés